



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antoine (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc.: (418) 868-2411



RAPPORT ANNUEL 2014-2015 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

*« Le conseil d'établissement prépare et adopte
un rapport annuel contenant un bilan de ses activités
et en transmet une copie à la commission scolaire »
(Réf. : L. I. P. article 82)*



Signature de la présidente

9 Juin 2015

Date de l'adoption par le CÉ

REÇU

18 JUIN 2015

Secrétariat général
C.S. DE KAMOURASKA - RIVIÈRE-DU-LOUP



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antoine (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



TABLE DES MATIÈRES

1. BILAN 2014-2015	3-5
2. MOT	6
3. IDENTIFICATION DES MEMBRES DU COMITÉ ET LEUR FONCTION.....	7
4. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2014-2015	8
5. ANNEXE.....	9





École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



BILAN 2014-2015 Conseil d'établissement École Lanouette

Résumé des rencontres :

Cette année, il n'y a eu que des rencontres publiques et l'horaire a été établi lors de la première assemblée du 16 septembre 2014. Nous avons eu sept rencontres durant l'année 2014-2015 en plus d'un souper/réunion. Toutes les rencontres se sont déroulées à la salle du personnel de l'école. Voici un bref résumé de ce qui a été discuté :

Rencontre du 6 octobre 2014 :

- Élection des officiers
- Fonctions et pouvoirs des membres du conseil d'établissement
- Fonctionnement du cartable
- Budget de fonctionnement et frais de déplacement
- Plan d'évacuation
- Protocole de gestion de crise
- Prévision des activités 2014-2015
- Convention de gestion
- Plan de réussite
- Politiques de sollicitation aux parents
- Utilisation du gymnase
- Calendrier activités O.P.P.
- Programme d'aide aux devoirs et aux leçons
- Facturation aux parents
- Programme de vaccination
- Guide à l'usage des parents (sexualité)
- Projets soccer, comité des saines habitudes de vie
- Projet Activital
- Détermination du nombre de représentants
- Liste de volumes achetés par le conseil d'établissement

Rencontre du 8 décembre 2014 :

- Plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence
- Utilisation du gymnase
- Budget
- Aide aux devoirs et leçons et École en forme et en santé
- Documents CCSÉHDAA
- Rapports des responsables
- Passeport élèves 3e cycle, 2e année
- Plan de formation enseignement préscolaire/primaire
- Activités (différentes classes)



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antoine (Québec) G0L 2J0
Tél. : (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



Rencontre du 26 janvier 2015 :

Utilisation du gymnase
Grille-matières
Code de vie du service de garde
Sorties d'élèves
Organisation scolaire
Inscriptions des maternelles
Course Claudie-Ouellet
Parents avertis
Salon du livre
Rapports des responsables

Rencontre du 23 février 2015 :

Utilisation du gymnase
Grille-matières
Allumons les passions
Projet musique – spectacle de musique le 10 avril 2015
Critères d'inscription
Organisation des groupes
Projet de règlement sur la participation à distance des commissaires
Documents CCSÉHDAA
Fondation luperivienne
Rapports des responsables

Rencontre du 13 avril 2015 :

Sorties de fin d'année
Sorties d'élèves
Achat instruments de musique
Utilisation du gymnase
Frais chargés aux parents
Affiches Prosper
Négociations
Vaccination
Photo
Organisation scolaire
Grand défi Pierre Lavoie
Semaine de l'action bénévole
Rapport des responsables
Souper de fin d'année

Rencontre du 11 mai 2015 :

Souper de fin d'année
Souper de la Fondation luperivienne



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



Guide de régie interne du service de garde
Utilisation du gymnase
Distribution cadeaux vente de fromage
Calendrier scolaire préscolaire/primaire 2015-2016
Documents CCSÉHDAA
Frais chargés aux parents
Rapports des responsables
Aménagement terrain

Rencontre du 9 juin 2015 :

Rapport annuel du conseil d'établissement
Budget 2015-2016
Projet éducatif
Rapport annuel de la trésorière
Rapport annuel de l'OPP
Plan de réussite
Convention de gestion
Fin des classes
Listes du petit matériel 2015-2016
Code de vie
Plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence (bilan)
Bal des finissants le 12 juin 2015 et commandite
Règles de classement
Assemblée générale 2014-2015
Choix des manuels scolaires et factures des cahiers d'activités
Formulaire de remboursement de dépenses de comité
Rapport des responsables



MOT DE PRÉSENTATION ET FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Nombre d'assemblées régulières tenues par le conseil d'établissement

Le CÉ a tenu 7 assemblées régulières en 2014-2015 :

- Lundi le 6 octobre 2014, à 19 h 15
- Lundi le 8 décembre 2014, à 19 h 15
- Lundi le 26 janvier 2015, à 19 h 15
- Lundi le 23 février 2015, à 19 h 15
- Lundi le 13 avril 2015, à 19 h 15
- Lundi le 11 mai 2015, à 19 h 15
- Mardi le 9 juin 2015, à 19 h 15

1. Objectifs du conseil d'établissement

Il faut d'abord savoir que l'institution du conseil d'établissement découle de la Loi sur l'instruction publique.

Ses membres sont élus ou nommés annuellement ou bisannuellement, par élection lors de l'assemblée générale des parents, tenue normalement en septembre.

Lors des séances, différentes règles prévues dans le cadre de la loi s'appliquent, afin de maintenir son bon déroulement (avis de convocation, quorum de parents, rapport du procès-verbal, décorum, éthique et déontologie, etc.).

Nombreux et variés sont les points traités au conseil d'établissement durant une année scolaire, mais ils ont tous le même noyau central : « les élèves ».

Je tiens donc à vous énumérer les principaux points traités en 2014-2015.

- Fonctionnement du service de garde (horaire, sécurité, encadrement, activités...)



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc.: (418) 868-2411



2. Identification des membres du comité et leur fonction

Parents

- Madame Nancy Carrier, présidente
- Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente, trésorière et représentante au comité de parent
- Madame Valérie Simard
- Madame Marie-Ève Bernier
- Madame Véronique Whittom
- Madame Mélanie Chénard, secrétaire

Personnel enseignant

- Madame Céline Tremblay
- Madame Cyndie Lebel
- Madame Carolyne Michaud

Personnel professionnel

- Madame Martine Paradis

Personnel de soutien

- Madame Éliane Dubé

Personnel du service de garde

- Madame Julie Larocque

Représentants de la communauté

Commissaires

- Monsieur Alain Castonguay

Direction d'école

- Madame Josée Michaud



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antoine (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc.: (418) 868-2411



RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2014-2015

CONCLUSION

Mot de la présidente

Conformément à l'article 82 de la loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement (C.É.) de l'école Lanouette vous présente son rapport annuel. Celui-ci contient un sommaire des activités du C.É. pour l'année 2014-2015. Le C.É. fut nommé à l'assemblée générale des parents le 16 septembre 2014. À cette rencontre, il fut également décidé de poursuivre la formation de l'organisme de participation de parents (O.P.P.), afin de favoriser la participation des parents à la vie de l'école ainsi que d'offrir son soutien pour certaines activités.

L'objectif principal du C.É. est de contribuer au succès du plus grand nombre de jeunes en mettant en commun les compétences de toutes les personnes qui s'intéressent à l'éducation de nos enfants.

Le C.É. possède ses propres règles de régie interne, est présidé par un parent et a la responsabilité de débattre des questions entourant les enjeux liés à la réussite des élèves. Au primaire il est constitué de parents, d'enseignants, de membres du personnel de l'école et de représentant de la communauté. Ses membres doivent adopter une perspective d'ensemble plutôt qu'individuelle et prendre des décisions dans le meilleur intérêt des élèves.

Cette année notre C.É. a tenu sept séances publiques régulières avec quorum. Lors de ces rencontres, il y a eu des discussions, des consultations et des prises de décisions sur plusieurs sujets dont les suivants : le plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence, la grille-matières, le code de vie du service de garde, les règles de conduite et mesures de sécurité, la convention de gestion, les activités éducatives, le calendrier scolaire, la liste des effets scolaires, les états financiers, la prévision budgétaire.



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



Je tiens à remercier tous les membres du C.É. pour leur implication et leur collaboration tout au long de l'année. Toutes les décisions ont été prises dans le meilleur intérêt des élèves de l'école, voulant favoriser leur développement et leur réussite scolaire.

Merci également aux membres de l'O.P.P. et M. Alain Castonguay, commissaire, pour leur engagement et leur support.

L'année 2014-2015 fut riche en événements et en apprentissages et nous tenons à souligner notre appréciation envers l'équipe-école et les parents pour leur implication et leur engagement au niveau de nos enfants et de notre communauté.

Nancy Carrier
Présidente du C.É.
École Lanouette



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(L.I.P. articles 45, 47, 55, 68, 102, 103)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.

1.1	Combien de parents ont assisté à l'assemblée générale annuelle tenue au cours du mois de septembre (art. 47) ?	<input type="checkbox"/> 1 à 10 <input checked="" type="checkbox"/> 11 à 25 <input type="checkbox"/> 26 à 50 <input type="checkbox"/> 51 à 100 <input type="checkbox"/> 100 et plus
1.2	L'assemblée générale était la seule activité au programme de la soirée.	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
1.2.1	Si non, indiquez le type d'activité qui s'est tenu avant ou après l'élection. Conférence par une nutritionniste portant sur les repas et les collations santé.	
1.3	Votre conseil d'établissement est constitué de combien de membres (art. 102) ?(facultatif) (Total)	
1.3.1	Nombre de représentants des parents.	6
1.3.2	Nombre de représentants des enseignants.	3
1.3.3	Nombre de représentants du personnel de soutien.	2
1.3.4	Nombre de représentants du personnel professionnel.	1
1.3.5	Nombre de représentants de la communauté.	0
1.3.6	Nombre de représentants des élèves.	Primaire 0
1.4	Avez-vous invité un commissaire à participer aux séances du conseil d'établissement (art. 45) ? Des personnes ressources ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
1.4.1	Si oui, le commissaire a participé aux rencontres du conseil d'établissement :	
	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input checked="" type="checkbox"/> À l'occasion
	<input type="checkbox"/> Jamais	
	Commentaires :	
1.5	Avez-vous eu des démissions eu cours d'années (art. 55) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Si oui, précisez le nombre (Nb) et s'ils ont été remplacés.	Nb <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.1	Démissions chez les parents.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.2	Démissions chez les enseignants.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.3	Démissions chez le personnel de soutien.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.4	Démissions chez le personnel professionnel.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.5	Démissions chez les représentants de la communauté.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.6	Démissions chez les élèves.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.6	Y-a-t-il eu du public aux rencontres du conseil d'établissement (art. 68) ?	
	Cochez	
1.6.1	Des parents	<input type="checkbox"/> Régulièrement <input checked="" type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais
1.6.2	Du personnel de l'école	<input type="checkbox"/> Régulièrement <input type="checkbox"/> À l'occasion <input checked="" type="checkbox"/> Jamais
1.6.3	Autres précisez :	<input type="checkbox"/> Régulièrement <input type="checkbox"/> À l'occasion <input checked="" type="checkbox"/> Jamais



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antoine (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc.: (418) 868-2411



2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

(L.I.P. articles 61, 69)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
2.1	Le conseil d'établissement s'est doté de règles écrites de régie interne.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.2	Combien de rencontres régulières avez-vous tenues cette année ?	7
2.3	Inscrivez ici la liste des dates des rencontres du conseil. Lundi le 6 octobre 2014, à 19 h 15 Lundi le 8 décembre 2014 à 19 h 15 Lundi le 26 janvier 2015, à 19 h 15 Lundi le 23 février 2015, à 19 h 15 Lundi le 13 avril 2015, à 19 h 15 Lundi le 11 mai 2015, à 19 h 15 Mardi le 9 juin 2015, à 19 h 15	
2.4	Si vous avez tenu moins de cinq (5) rencontres, indiquez la ou les raisons.	
	<input type="checkbox"/> Quorum non atteint	<input type="checkbox"/> Absence de parents
	<input type="checkbox"/> Autres, précisez :	

3. PROJET ÉDUCATIF, PLAN DE RÉUSSITE ET CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE



(L.I.P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
Projet éducatif		
3.1	L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74). Le conseil d'établissement du centre a déterminé ses orientations et ses objectifs (art. 109).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.2	Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74). Le conseil d'établissement du centre a vu à la réalisation de ses orientations et objectifs (art. 109).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3	Le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation du projet éducatif. Le conseil d'établissement du centre a procédé à l'évaluation de ses orientations et objectifs (art. 109)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3.1	Si non, quand est-ce prévu ?	(date)
3.4	Aux fins de 3.1, 3.2 et 3.3, le conseil d'établissement s'est assuré de la participation de personnes intéressées (art.74).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Plan de réussite		
3.5	L'école a un plan de réussite et il a été approuvé par le conseil d'établissement (art. 75, 109.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.6	Le conseil d'établissement a participé à l'évaluation de la réalisation du plan de réussite de l'école (art. 83).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.7	Le conseil d'établissement s'est assuré qu'un document rédigé de manière claire et accessible a été distribué aux parents, au personnel de l'école et à la communauté pour :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	a) expliquer le projet éducatif de l'école (art. 83)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	b) faire état de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite (art. 83)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si oui, en collaboration avec le directeur de l'école, veuillez annexer une copie de ce document à votre rapport annuel. Copie annexée ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.8	Un projet de convention de gestion et de réussite éducative a été approuvé. (Art. 209.2)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.9	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

N. B. La Loi sur l'instruction publique (L. R. Q., c. I – 13.3) précise l'implication du conseil d'établissement dans un certain nombre d'aspects touchant l'organisation de l'école. Chacun de ces aspects n'a pas à être repris chaque année. Une fois convenue,



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antoine (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



l'organisation est maintenue jusqu'à ce qu'un changement soit requis. L'ensemble des points concernés devrait être tenu sur un cycle de quelques années à déterminer dans le plan de travail du conseil d'établissement.

4. DOSSIERS D'ORDRE GÉNÉRAL

(L.I.P. articles 76, 77.1, 78, 79, 110, 110.1, 110.4, 110.5)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
4.1	Le conseil d'établissement a approuvé les règles de conduite des élèves et des mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école (art. 76).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.2	Le conseil d'établissement a été consulté sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement. (art. 79, 110.1). Ne s'applique pas	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.3	Le conseil d'établissement a été consulté sur les critères de sélection du directeur de l'école (art. 79, 110.5). Ne s'applique pas	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.4	Le conseil d'établissement a donné un ou des avis à la commission scolaire sur des questions ou sujets relatifs à la bonne marche de l'école ou à une meilleure organisation des services dispensés par la commission scolaire (art. 78, 110).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Liste des objets sur lesquels le conseil d'établissement a donné son avis :		
4.5	Le conseil d'établissement a établi, sur la base de la proposition du directeur de l'école et de la politique de la commission scolaire, les principes d'encadrement des coûts des documents et du matériel didactique ou autres non couverts par le droit à la gratuité scolaire. (Article 77.1, 110.4)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antoine (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



5. SERVICES ÉDUCATIFS

(L.I.P. articles 77.1, 84, 85, 86, 87, 88, 93.13.4°, 96.13.4°, 96.15, 96.15.4°, 110.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
5.1	Le conseil d'établissement a approuvé les modalités d'application du Régime pédagogique proposées par le directeur de l'école (art. 84, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Le conseil d'établissement a approuvé la mise en œuvre des quatre programmes des services complémentaires et particuliers prévus au Régime pédagogique (art. 88, 110.2).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
5.1.1	Commentaires (s'il y a lieu) :	
5.2	Le conseil d'établissement a approuvé les orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes (art. 85) (anglais enrichi).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
5.3	Le conseil d'établissement a approuvé le temps alloué à chaque matière (art. 86).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.4	Le conseil d'établissement a approuvé la liste des fournitures scolaires proposée par le directeur (art. 77.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.5	Le conseil d'établissement a été informé, si tel est le cas, des programmes d'études locaux (art. 96.13.4°). Ne s'applique pas.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.6	Le conseil d'établissement a été informé des critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques (art. 96.13.4°). Ne s'applique pas.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.7	Le conseil d'établissement a été consulté sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique (art. 96.13.4° et 96.15).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.8	Le conseil d'établissement a été informé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.9	Le conseil d'établissement a été informé des règles relatives au classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre (art. 93.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a approuvé la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école (art.87).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a été consulté sur les modalités de communication (bulletin, bilan) ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire des élèves (art. 96.15.4°). – bulletin unique	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.11	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél.: (418) 867-1616 Téléc.: (418) 868-2411



7. AUTRES

(L.I.P. articles 90, 91, 96, 96.1, 110.3)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
7.1	Le conseil d'établissement a organisé des services extrascolaires (art. 90, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.2	Le conseil d'établissement, dans le cadre de l'article 90 de la L. I. P., a conclu un contrat au nom de la commission scolaire, après lui avoir soumis le projet (art. 91, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.3	Le conseil d'établissement a formé un organisme de participation des parents (art. 96, 96.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.3.1	Si oui, décrivez les activités principales réalisées par cet organisme : Les parents sont sollicités au besoin. <ul style="list-style-type: none">• Récompenses• Activités de Noël• Campagne de financement, vente de fromage• Collation santé• Soirée des finissants• Photographies scolaires	